

COMMUNE DE SIERENTZ

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SIERENTZ DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2021

Le 19 avril 2021 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 13 avril 2021 s'est réuni en séance ordinaire, à la salle AGORA, 14 rue des Romains, en raison de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pascal TURRI, Maire. La séance était retransmise en direct via le site internet de la Ville de Sierentz.

Etaient présents : Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Stéphane DREYER
Madame Catherine BARTH
Monsieur Patrick GLASSER
Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur Aimé FRANCOIS
Madame Mélody WACH
Monsieur Luc FUCHS
Madame Françoise FUHRER
Madame Carole CHITSABESAN
Madame Manuelle LITZLER
Monsieur Mathieu ROUX
Monsieur Alexandre RITZENTHALER
Monsieur Mathieu PETITPAIN
Monsieur Nicolas ARBEIT (à partir du point n°1)
Monsieur Nicolas KWAST
Madame Mathilde SEYNAVE DUBOST
Madame Marina SANCHEZ ORTIZ
Monsieur Paul-Bernard MUNCH
Monsieur André BECK

Procuration : Monsieur ENDERLIN Pierre donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame Sophie WELFELE donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame Jennifer GRUND donne procuration à Monsieur Patrick GLASSER
Madame Julie BENTZINGER donne procuration à Monsieur Pascal TURRI
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH
Madame Sylvie MACUR donne procuration à Madame Marina SANCHEZ-ORTIZ

Absents et excusés et non représentés :

Absents non excusés et non représentés :

Secrétaire de séance : Madame Laurence MAIRE, Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue cordialement tous les membres et les remercie pour leur présence.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la séance du 22 mars 2021
2. Urbanisme
 - 2.1 Intervention IBA
3. Affaires financières
 - 3.1 Travaux d'amélioration du pas de tir 25m au stand de tir - Demande de subvention
 - 3.2 Réfection d'un pignon de la grange avec colombages au 3 rue Rogg Haas - Demande de subvention
 - 3.3 Reconstruction de la roue du moulin du Domaine Haas - Demande de subvention
 - 3.4 Réalisation d'un plan de gestion en vue de la requalification en zone de loisirs de l'ancienne gravière - Demande de subvention
 - 3.5 Mise en place de luminaires LED - Demande de subvention
 - 3.6 Remplacement de la chaudière du centre d'incendie et de secours / centre technique municipal - Demande de subvention
 - 3.7 Réalisation de sanitaires PMR au Complexe sportif - Demande de subvention
 - 3.8 Subvention GAS
 - 3.9 Affectation de dépenses
 - 3.10 Acquisition de terrains sis chemin rural du Galgenberweg
4. Chasse communale - Demande d'Adjonction d'un associé
5. Communications informations
 - 5.1 Compétences déléguées
 - 5.2 Divers

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Laurence MAIRE, Attachée Principale, faisant fonction de Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que le point de la chasse est retiré de l'ordre du jour, le demandeur ne souhaitant plus qu'elle soit soumise au Conseil Municipal.

Il indique également qu'une erreur de frappe a été commise dans le document papier du budget primitif transmis à la Préfecture. En effet, le montant de la ligne 001 et de la ligne 002 a été saisi deux fois par erreur de manipulation du logiciel, ce qui a généré un exemplaire erroné, transmis en Préfecture. Il y a lieu de la rectifier et signer l'exemplaire corrigé pour le transmettre à la Préfecture. Il est précisé que les montants adoptés dans la délibération du 22 mars restent identiques.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2021

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2021 a été transmis in extenso à tous les membres. Il est approuvé à l'unanimité

2. URBANISME

2.1 Intervention IBA

Monsieur le Maire rappelle le contexte de l'IBA, qui devait se terminer en 2020, toutes les actions n'ont pas pu être réalisées mais certaines seront menées.

Notre région trinationale se définit par sa diversité et ses habitants. Mais comment voulons-nous vivre, travailler et résider ensemble à l'AVENIR dans la région des trois frontières, entre Suisse, France et l'Allemagne. C'est à cette question que se consacre l'exposition internationale d'architecture IBA Basel depuis 2010. Soutenant des projets de développement territorial et urbain transfrontaliers, elle agit pour une croissance commune. Favorable au développement social, écologique et économique soutenable, elle renforce la qualité de vie et l'attractivité économique et touristique de la région. L'IBA Basel est la première IBA à traiter du sujet de la planification territoriale dans les régions transfrontalières.

Après 10 ans de travail transfrontalier, l'IBA Basel vous invite du 1er mai au 6 juin 2021 au Dôme du Vitra Campus à Weil am Rhein pour voir les projets menés dans la région métropolitaine de Bâle. A travers son exposition intitulée "Au-delà des limites ensemble", l'IBA Basel montrera comment des méthodes de planification innovantes ont permis de dépasser les frontières, de créer de nouveaux liens et des lieux de vie partagés, apportant une contribution remarquable à l'amélioration de la qualité de vie pour la population. Les visiteurs pourront s'immerger dans des projets concrets de l'IBA, et en apprendre davantage sur les processus et acteurs qu'il a fallu activer pour parvenir à ces résultats.

En l'absence de Madame la Directrice de l'IBA, Monica LINDER-GUARNACCIA, Madame Mélody WACH, Adjointe au Maire, procède à cette présentation. Elle rappelle la démarche participative entre les trois pays et créatrice de projets non seulement architecturaux mais aussi de planification et d'urbanisme. Elle retrace des exemples de projets menés durant les 10 années passées et invite chacun à se rendre à l'exposition IBA si les conditions sanitaires le permettent. La Directrice de l'IBA remercie également la ville de Sierentz pour le travail effectué, son exemplarité et son dynamisme.

Monsieur le Maire remercie Madame Mélody WACH et précise qu'il s'agit d'une belle expérience conduite durant ces 10 dernières années et souligne la qualité des échanges avec l'IBA dans la mesure où trois entités différentes ont dû travailler ensemble. Ces années ont permis de grandir ensemble dans cet espace trinational et métropolitain, avec plus de 900 000 habitants dans ce bassin de vie. Nous avons appris à mieux nous connaître avec des projets à une échelle bien plus large que l'échelle communale. Par exemple, la médiathèque communale est devenue intercommunale et la dimension internationale a été prise en considération avec la mise en place de collections dans différentes langues par exemple. A Sierentz, nous comptons plus de 40 nationalités et il est important de permettre à ce public de bénéficier de lieux de rencontre et de partage.

L'autre exemple est aussi celui des gares actives, un dispositif de signalétique commune est déjà en place avec une information cohérente et conforme entre les pays.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1 Travaux d'amélioration du pas de tir 50m au stand de tir – Demande de subvention

L'ordre du jour portait dans son intitulé sur 25m, après rectification il s'agit du pas de tir 50m.

La Ville souhaite effectuer des travaux d'amélioration du pas de tir 50 mètres au stand de tir de Sierentz (réalisation d'un mur acoustique avec mise en place d'une charpente et d'une couverture au-dessus des cibles ainsi que la réalisation d'un mur de soutènement avec butte de sable pour la récupération des balles).

Cette opération peut faire l'objet d'une aide de la Collectivité Européenne d'Alsace, dans le cadre de la politique de développement territorial. Le coût de l'opération est estimé à 84 377,00 € HT.

Vu les crédits inscrits au budget de l'exercice,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

HABILITE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de cet organisme pour cette opération et à signer tous documents s'y rapportant.

3.2 Réfection d'un pignon de la grange avec colombages au 3 rue Rogg Haas – Demande de subvention

La Ville souhaite procéder à la réfection du pignon d'une grange avec colombages située au 3 rue Rogg Haas dont elle est propriétaire. Cette opération peut faire l'objet d'une aide de la Collectivité Européenne d'Alsace, dans le cadre du Plan Patrimoine 68. Le coût de l'opération est estimé à 5 382,00 € HT.

Monsieur Aimé FRANCOIS précise qu'il y a eu des infiltrations d'eau et des problèmes de soutènement de colombage et qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la façade pour sécuriser le site (risque de chutes de matériaux). Monsieur le Maire ajoute qu'outre sa sécurisation, il conviendra de réfléchir à la destination de la grange qui pourrait éventuellement abriter par la suite une halle couverte pour le marché.

Vu les crédits inscrits au budget de l'exercice,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

HABILITE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de cet organisme pour cette opération et à signer tous documents s'y rapportant.

3.3 Reconstruction de la roue du moulin du Domaine Haas – Demande de subvention

La Ville souhaite procéder à la reconstruction de la roue du moulin du Domaine Haas dont elle est propriétaire. Cette opération peut faire l'objet d'une aide de la Région Grand Est dans le cadre de la préservation et restauration du patrimoine non protégé, et de Saint-Louis Agglomération. Le coût de l'opération est estimé à 41 290,00 € HT.

Monsieur Luc FUCHS précise que l'axe de la roue sera démonté et la nouvelle roue sera construite avec l'ancienne. Monsieur le Maire indique que la force motrice pourrait produire un peu d'énergie également.

Vu les crédits inscrits au budget de l'exercice,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

HABILITE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de ces organismes pour cette opération et à signer tous documents s'y rapportant.

3.4 Réalisation d'un plan de gestion en vue de la requalification en zone de loisirs de l'ancienne gravière - Demande de subvention

Dans le cadre de la requalification en zone de loisirs de l'ancienne gravière « Sandgrube », il est nécessaire de faire réaliser un plan de gestion permettant d'évaluer la compatibilité sanitaire du site avec l'accueil envisagé du public.

Cette opération peut faire l'objet d'une aide de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le coût de cette prestation est estimé à 18 880,00 € HT.

Monsieur Luc FUCHS indique que ceci fait notamment suite à la présence à proximité du site confiné de lindane. Monsieur le Maire souligne que la décision de l'aménagement du site sera prise en connaissance de cause en fonction des résultats obtenus.

Vu les crédits inscrits au budget de l'exercice,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

HABILITE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de ces organismes pour cette opération et à signer tous documents s'y rapportant.

3.5 Mise en place de luminaires LED – Demande de subvention

La Ville souhaite remplacer des luminaires existants par des luminaires LED dans différentes rues.

Cette opération peut faire l'objet d'une aide de la part de différents organisme (Syndicat d'Electricité et de gaz du Rhin, Saint-Louis Agglomération, etc.). Le coût de cette opération est estimé à 40 000,00 € HT.

Monsieur Mathieu ROUX explique que plusieurs rues ont déjà été équipées et que l'on poursuit cette action de remplacement par les LED. Monsieur le Maire précise que les communes peuvent être aidées jusqu'à 20 000 € par an, par le Syndicat d'Electricité du Rhin.

Vu les crédits inscrits au budget de l'exercice,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

HABILITE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de divers organismes pour cette opération et à signer tous documents s'y rapportant.

3.6 Remplacement de la chaudière du centre d'incendie et de secours / Centre technique municipal – Demande de subvention

Le bâtiment abritant le centre d'incendie et de secours ainsi que le centre technique municipal est équipé d'une chaudière au fioul. Celle-ci nécessite d'être remplacée. La Ville souhaite installer une chaudière gaz.

Cette opération peut faire l'objet d'une aide de la part de différents organismes (Saint-Louis Agglomération, Etat, etc.). Le coût de cette opération est estimé à 20 000,00 € HT.

Monsieur Patrick GLASSER explique que le risque de panne est très élevé et qu'il est temps de la changer étant donné sa vétusté et sa consommation excessive de fioul.

Vu les crédits inscrits au budget de l'exercice,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

HABILITE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de divers organismes pour cette opération et à signer tous documents s'y rapportant.

3.7 Réalisation de sanitaires PMR au Complexe sportif – Demande de subvention

Dans le cadre de la reconstruction de la salle omnisports suite au sinistre, il est nécessaire de modifier l'accès à la chaufferie afin de respecter la réglementation en vigueur. Cela implique de supprimer un sanitaire au 1er étage. Afin de disposer de sanitaires en nombre suffisant, il est proposé de réaliser deux sanitaires PMR (Personne à mobilité réduite) en lieu et place d'un local de rangement.

Cette opération peut faire l'objet d'une aide de la part de différents organismes (Saint-Louis Agglomération, Etat, etc.). Le coût de cette opération est estimé à 15 000,00 € HT.

Monsieur Patrick GLASSER précise que le but est de mieux équiper les locaux en toilettes PMR (Personne à mobilité réduite) dans le cadre du programme de reconstruction du complexe sportif.

Vu les crédits inscrits au budget de l'exercice,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

HABILITE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de divers organismes pour cette opération et à signer tous documents s'y rapportant.

3.8 Subvention GAS

Il convient de modifier le montant de la subvention inscrite pour le GAS, Groupement d'Action Sociale, dans le tableau des subventions lors du vote du Budget primitif 2021.

En effet, suite à l'augmentation du nombre d'agents, qui est passé de 58 à 60, et de la cotisation de 85 € à 90 € de 2020 à 2021, il convient de modifier la subvention de 4 930 € à 5 400 €.

Monsieur Stéphane DREYER souligne que le GAS est un équivalent d'un comité d'entreprise.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE la subvention ci-après :

- 5 400 € au GAS, dans le cadre de la subvention aux œuvres sociales GAS 68

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice sous le C/6574 "à affecter après DCM".

3.9 Affectation de dépenses

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE les biens ci-après à l'état de l'actif de la Commune :

N° compte	Libellé	Fournisseur	Montant	N° inventaire
2188 PRO 0502	Mur sonore école primaire	MANUTAN COLLECTIVITES	62,39	12/21M
21568 PRO 03	Matériels pour aménagement du coffre FPT Pompiers	MAGIRUS CAMIVA SAS	1 808,38	13/21M
2183 PRO 01	5 disques durs SSD service administratif	DSCI	1 062,00	14/21M
2051 PRO 26	Nouveau logiciel périscolaire (1ère partie)	DEFI INFORMATIQUE	7 080,00	15/21M
2183 PRO 01	Deuxième écran PC service administratif	DSCI	216,00	16/21M
2183 PRO 01	Nouveau PC périscolaire primaire site 2	DSCI	1 272,00	17/21M
2158 pro 14	Débroussailleuse	MICHEL	451,45	18A/21M
2158 pro 14	Souffleur	MICHEL	526,40	18B/21M
2158 pro 14	Tronc à batterie	MICHEL	488,71	18C/21M
2158 pro 14	Batterie	MICHEL	1 742,68	18D/21M
2158 pro 22	Panneau domaine Haas	MANGOLD	943,20	19/21M

3.10 Acquisition de terrains sis chemin du Galgenberweg

Dans le cadre de la succession de monsieur Denis TRANZER, la commune s'est portée acquéreur de la parcelle section 8 n° 162 d'une contenance de 5,80 ares, de nature bois, de la parcelle section 8 n° 200 d'une contenance de 61,07 ares, de nature bois et de la parcelle section 8 n° 214 d'une contenance de 36,41 ares, terrain en pente d'une nature de pré, ces trois parcelles étant classées en zone UCa au PLU. Celles-ci font également l'objet d'un classement en emplacement réservé dans le PLU (ER3) et sont à ce titre destinées aux installations d'intérêt général.

Au vu de l'estimation établie par France Domaine en date du 9 novembre 2020 d'un montant de 258 000 € pour l'ensemble la commune a fait une offre à 220 000 € (hors frais) qui a été acceptée par les vendeurs.

Monsieur le Maire détaille les parcelles selon le plan diffusé à l'écran. Aucun projet n'est à ce jour existant sur ces parcelles. Il pourra s'agir de projets d'ordre culturel, sportif, associatif ou de loisirs. Cette réflexion sera menée le moment venu en atelier-projet.

Vu les crédits inscrits au budget de l'exercice,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des parcelles section 8 n° 162 (5,80 ares), 200 (61,07 ares) et 214 (36,41 ares) au prix de 220 000 € hors frais ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents relatifs à cette acquisition.

4. CHASSE COMMUNALE - Demande d'adjonction d'un associé (lot n°1)

Le point est retiré de l'ordre du jour.

5. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

5.1 Compétences déléguées

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020 et celle du 14 septembre 2020.

- **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Ont été prononcées les renonciations au droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

Section	Parcelle	Superficie	Lieu-dit	Type de bien
9	98, 99, 563/102 et 594/101	63a 65ca	19a rue Rogg Haas	Appartement
13	51	2a 48ca	4 rue de la Fontaine	Maison et dépendance
15	505/136	20a 53 ca	3 chemin du Lerchenberg	Appartement

5.2 Divers

Monsieur le Maire remercie Monsieur Nicolas KWAIST et son équipe pour son initiative de remise en peinture de la chapelle Saint Wendelin rue de Kembs, en y associant ses apprentis. La rénovation est très réussie et la presse en a fait l'écho. La main d'œuvre est fournie gracieusement par l'entreprise et les fournitures par la commune.

Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ évoque la commémoration des 150 ans de l'Ecole en Alsace, avec la signature d'une convention entre la Mairie et la Société d'Histoire. La tombe de Jacques Schmidt a également fait l'objet d'un dépôt de gerbe.

Elle évoque également le plan canicule, où dans le cadre du CCAS, la commune doit mettre à disposition un local rafraîchi. Elle lance un appel pour des volontaires afin d'organiser des permanences et veiller sur ces personnes si l'occasion devait se présenter.

Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ souligne également que la ligue contre le cancer manque de personnes volontaires pour diligenter la quête au profit de la lutte contre le cancer. Elle lance un appel à la population et au Conseil Municipal pour la mobilisation de nouveaux quêteurs. Les personnes intéressées sont invitées à se manifester en Mairie.

Monsieur le Maire invite chacun à observer la plus grande vigilance quant à la situation sanitaire actuelle et à poursuivre les efforts, il rappelle à cette occasion que les vacances scolaires ont été avancées de 15 jours, et qu'un dispositif d'accueil a été mis en place pour accueillir une vingtaine d'enfants de parents prioritaires, en concertation avec l'Education Nationale et l'Inspection, avec le personnel du périscolaire, comme cela a été fait l'an dernier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire, lève la séance à 19h35.